



N°2024/03-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION : 5 MARS 2024

DATE D’AFFICHAGE : 5 MARS 2024

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris
Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

VOTANTS : 26

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Guy ISDANT, El Ouahhab ARBAOUI, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI Adrien BAILLY, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO (arrivé à 20h21), Hélène RONDEAUX, Souraya ALIOUET, Aziz ABDAOUI, Anthony BENOIT, Stella HENRY, Marcello TOSCANELLI, Ines MERBAH, Walid MERBAH,

ETAIT ABSENTE : Claudine POLIPOWSKI

POUVOIRS : Véronique AUGUSTIN donne pouvoir à Christelle MARTINEZ, Terri KEBDANI donne pouvoir à Inès MERBAH,

SECRETAIRE DE SEANCE : Adrien BAILLY



Matière : Affaires Financières
Service émetteur : Direction des Affaires Financières

Objet : Arrêt du compte de gestion 2023 -Budget Primitif de la ville 2024

Rapporteur : Mme ALIOUET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2312-1,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021,

VU la commission des finances du 20 mars 2023 ayant émis un avis favorable.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes par Monsieur le Comptable Public assignataire pour l'année 2023,

CONSIDERANT la concordance du compte de gestion 2023 tenu par Monsieur le Comptable Public assignataire avec le compte administratif 2023 retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité à 17 voix Pour, 3 voix Contre et 5 voix d'Abstention

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'approuver le Compte de Gestion du budget Ville de Monsieur le Comptable Public assignataire pour l'exercice 2023, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
DEPENSES (A)	14 454 209,79	4 032 235,35	18 486 445,14
RECETTES (B)	16 404 975,22	4 322 746,15	20 727 721,37
RESULTAT DE CLOTURE (B-A)	1 950 765,43	290 510,80	2 241 276,23
SOLDE DES RESTE A REALISER		2 141 947,13	
RESULTAT CUMULE DU COMPTE ADMINISTRATIF		99 329,10	

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Comptable Public assignataire de la Ville de Vaujours et sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur,

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



ARTICLE 3: DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le 22 Mars 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 15 mars 2024

Le Maire,



Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

